

2014-3447  
2015-02-02

## Industrial TCCA 90

**POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT**

PASTILLES

**GARANTIE :**

Chlore disponible, présent sous forme de trichloro-s-triazinetriane

90%

ATTENTION



POISON



CORROSIF

N° D'HOMOLOGATION : 31567 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

SANI-MARC INC.  
42, rue de l'Artisan, Victoriaville, (Québec) G6P 7E3  
Téléphone: 1-866-470-7264

Contenu net : \_\_\_\_\_

**MODE D'EMPLOI :** N'utiliser qu'aux fins de fabrication d'un pesticide homologué selon la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

**PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Corrosif pour les yeux et la peau. NE PAS mettre en contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Dangereux si avalé. Dangereux si inhalé. Éviter d'inhaler / de respirer les vapeurs, la poussière et les brumes. Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à un acide. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Agent oxydant fort. Si le produit est contaminé, peut causer un incendie ou une explosion. Bien se laver après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant les réutiliser. Ne pas porter des chaussures contaminées.

Ne pas contaminer les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**PREMIERS SOINS:**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique. Le lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison de dommages probables aux muqueuses.

**ENTREPOSAGE :**

Conserver le produit dans son contenant original pendant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien ventilé; conserver loin de la nourriture pour animaux, des semences, des engrais ou d'autres pesticides. Garder éloigné du feu, des flammes nues et de toute autre source de chaleur.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.